



Le Ministre des Finances

## Communiqué de presse

### **La vente de la participation dans BNP Paribas Fortis réduit la dette de 3,25 milliards.**

L'Etat belge a vendu aujourd'hui 25% de BNP Paribas Fortis à BNP Paribas, pour un montant de 3,25 milliards d'euros. Ce montant comprend une plus-value de 900 millions d'euros sur le prix d'achat initial de 2,35 milliards d'euros en 2008. Avec une participation de 10,3 %, l'Etat belge reste toutefois le principal actionnaire de BNP Paribas.

La vente de la participation Fortis s'inscrit dans la ligne des initiatives que le gouvernement a prises au cours des 12 derniers mois pour mettre un terme aux efforts considérables déployés pour sauver certaines institutions financières. C'est ainsi qu'en mai 2013, la totalité du portefeuille d'investissement de Royal Park Investments, la « bad bank » de l'ancienne Banque Fortis, avait été vendu, ce qui avait rapporté 1,1 milliard. Un terme anticipé avait ainsi pu être mis à la garantie de 4,2 milliards d'euros, et le gouvernement avait réalisé une plus-value de plus de 270 millions d'euros sur son investissement.

Depuis 2008, le capital de Fortis Banque était détenu à hauteur de 75% par BNP Paribas et de 25% par l'Etat belge, qui détenait sa participation à travers la Société Fédérale de Participations et d'Investissement. Aujourd'hui, le gouvernement a donc décidé de vendre la participation de l'autorité à son coactionnaire BNP Paribas.

La vente s'inscrit avant tout dans le point de vue que l'Etat n'a pas pour vocation de jouer un rôle actif dans le secteur financier, à moins que cela soit nécessaire pour assurer la stabilité du système financier.

Le Ministre souligne que les garanties sociales et l'emploi restent garantis, et il exprime son appréciation pour le know-how que Fortis a développé, notamment en installant en Belgique des centres de compétences.

La vente de la participation Fortis s'inscrit également, avec la vente du portefeuille d'investissements de de Royal Park Investments, dans le cadre de la réduction de la dette de l'Etat en dessous de 100% du PIB.

Le Ministre Geens poursuit en outre la tâche d'une mise en œuvre plus correcte de la consolidation de la dette publique. Cela implique que les fonds disponibles d'institutions publiques sont placés auprès du Trésor ou investis dans des titres de l'Etat belge, et sont ainsi portés en déduction de la dette. Le Ministre Geens travaille à une réglementation faisant en sorte que toutes les institutions publiques y soient impliquées et y contribuent de la même manière.

Le Ministre suit de près l'évolution du ratio de la dette.

---

Porte-parole: Davine Dujardin : 02 574 84 08 - 0472 74 94 40 –  
[davine.dujardin@ckfin.minfin.be](mailto:davine.dujardin@ckfin.minfin.be)

**Kabinet Koen GEENS**, Minister van Financiën  
Wetstraat 12  
1000 Brussel

**Cabinet Koen GEENS**, Ministre des Finances  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles

**.be**